

Bouchard

Nom : Bouchard
 Prénoms : Yves Amédée
 Surnoms : _____
 ÉTAT CIVIL
 Né le 2 juillet 1899, à St-Georges d'Espéranche, canton
 d' HEYRIEUX, département d' L'ISERE, résidant
 à St-Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département
 d' L'ISERE, profession de cultivateur
 fils de Jean et de Jeanne Germaine, domiciliés
 à _____, canton d' _____, département d' _____
 Marié à _____

Numéro matricule du recrutement : 491
 Classe de mobilisation : X
 SIGNALEMENT.
 Cheveux châtains, Yeux gris
 Front large, Nez rectiligne
 Visage ovale, Renseignements physiologiques
 complémentaires : _____
 Taille : 1 mètre 65 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
 Marques particulières : _____
 Degré d'instruction : 2

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° 11 de la liste du canton d' HEYRIEUX
 Classé dans la 3 partie de la liste en 1914.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<u>14^e Rég^t d'Infanterie</u>		<u>14708</u>
<u>158^e Rég^t d'Inf^{an}</u>		<u>23377</u>
<u>24^e Rég^t d'Infanterie</u>		<u>20690</u>
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Journaux art 18 en 1914 pour faiblesse. Ajourné art 18
 en 1915 pour faiblesse. Bon service année Conseil de revision
 de l'avis le 5 Juin 1916. ~~nomme~~ Incorporé au comp^{te} du 2^e
août 1916. Admis au Corps et soldat de 2^e classe des 1^{er}
Passé au 158^e rég^t d'Inf^{an} le 4-7-1917 - Passé au 24^e Rég^t
d'Infanterie le 18 août 1917. Qui le 18 mars 1918 au secteur
de Chumay (marne) Bombardement de Malines. Avis M.P. de N.
15576^e du 8 avril 1918. R. d. C. de 19-3. 1918. Rayé des
contrôles le 30 mars 1916

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES. Allemagne du 28 août 1916
au 19 mars 1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve. ...	1 ^{er} dans 1	, du	au
		2 ^e dans 1	, du	au
Armée territoriale.	Supplémentaires	dans 1	, du	au
		1 ^{er} dans 1	, du	au
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au
		Du		au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis etc.).

Paris et Limoges. — Imprimé et libréris militaires Henri CHARLES LAVAUREL. — N 1001 ind. — 2076